

**PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$ INTÉGRÉS  
MAIS NON AUTORISÉS**



## **1. CONTEXTE**

1 Dans sa décision D-2012-024<sup>1</sup>, la Régie demande au Distributeur, pour un projet en  
2 attente de décision lors du dépôt du dossier tarifaire, de fournir les charges inhérentes  
3 au projet incluses dans les revenus requis de l'année témoin ainsi que les montants  
4 inclus dans la base de tarification.

## **2. APPLICATION DE LA PROPOSITION AU DOSSIER TARIFAIRE COURANT**

5 Le présent dossier tarifaire intègre les coûts relatifs aux projets supérieurs à 10 M\$  
6 suivants pour lesquels le Distributeur s'attend à une décision de la Régie avant celle  
7 relative au dossier tarifaire :

- 8 • Projet Lecture à distance (LAD) ;
- 9 • Travaux de raccordement du réseau de distribution pour le Poste Port Daniel  
10 (dépôt prévu au cours des prochains mois).

11 La mise en service du projet de raccordement du Poste Port Daniel étant prévue en  
12 décembre 2013, son impact sur les revenus requis est négligeable, de l'ordre de 20 k\$  
13 en rendement de la base de tarification. De plus, aucune charge d'exploitation n'est  
14 prévue pour ce projet en 2013.

15 Le tableau 1 présente l'impact du projet LAD sur les revenus requis et sur les revenus  
16 autres que ventes d'électricité de l'année témoin 2013.

---

<sup>1</sup> D-2012-024, page 43, paragraphe 132

**TABLEAU 1**  
**IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS ET SUR LES REVENUS AUTRES QUE VENTES**  
**D'ÉLECTRICITÉ DES PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$ INTÉGRÉS MAIS NON AUTORISÉS (M\$)**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>Projet LAD</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>27,7</b>
• Charges d'exploitation	15,5
Charges d'exploitation <sup>(1)</sup>	20,5
Gains découlant d'actions structurantes - enveloppe des charges d'exploitation	-5,0
• Compte d'écarts - Projets majeurs <sup>(1) (2)</sup>	12,2
<b>Autres charges</b>	<b>40,0</b>
• Amortissement et déclassement	34,4
Immobilisations en exploitation	15,3
Actifs incorporels	1,1
Coûts nets liés aux sorties d'actifs	18,0
• Compte d'écarts - Projets majeurs <sup>(2)</sup>	5,6
<b>Rendement de la base de tarification</b>	<b>6,4</b>
<b>Revenus autres que ventes d'électricité</b>	<b>-0,9</b>
• Revenus de mise en conformité	-0,9
<b>TOTAL</b>	<b>73,2</b>

<sup>(1)</sup> Ces deux éléments totalisent 32,7 M\$ et composent l'élément spécifique présenté au tableau 6 de la pièce HQD-7, document 1.

<sup>(2)</sup> Voir HQD-8, document 7, tableau 11.

- 1 Les montants relatifs aux deux projets inclus aux bases de tarification de l'année de base 2012 et témoin 2013 sont présentés à la pièce HQD-8, document 1.
- 2